

(19)



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

EP 1 059 053 A1

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
13.12.2000 Bulletin 2000/50

(51) Int Cl.<sup>7</sup>: A47F 7/30

(21) Numéro de dépôt: 00401603.6

(22) Date de dépôt: 07.06.2000

(84) Etats contractants désignés:  
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU  
MC NL PT SE  
Etats d'extension désignés:  
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: 11.06.1999 FR 9907409

(71) Demandeur: Etablissements Cornilleau  
60120 Bonneuil les Eaux (FR)

(72) Inventeur: Cornilleau, Pierre  
60120 Bonneuil les Eaux (FR)

(74) Mandataire: Robert, Jean-Pierre et al  
CABINET BOETTCHER,  
22, rue du Général Foy  
75008 Paris (FR)

### (54) Présentoir de tables de tennis de table

(57) Dispositif de présentation de tables de tennis de table pliante, de leurs accessoires et de leurs variantes, comportant :

- une structure (1) de support central pourvue de traverses (4, 8) et de piétement (5) à sa base,
- deux plateaux (10, 11) reliés à la structure de support par des bras articulés (16),
- un piétement d'extrémité pour chaque plateau comprenant des pieds (12, 13, 14, 15) articulés sous les plateaux et des bras (17, 18, 19) de reploiement/ déploiement articulés entre les pieds, les plateaux et la structure de support,

et en ce que la longueur des traverses (4, 8) du support central et les dimensions des plateaux (10, 11) sont inférieures à la plus petite des dimensions correspondantes d'une table réglementaire.

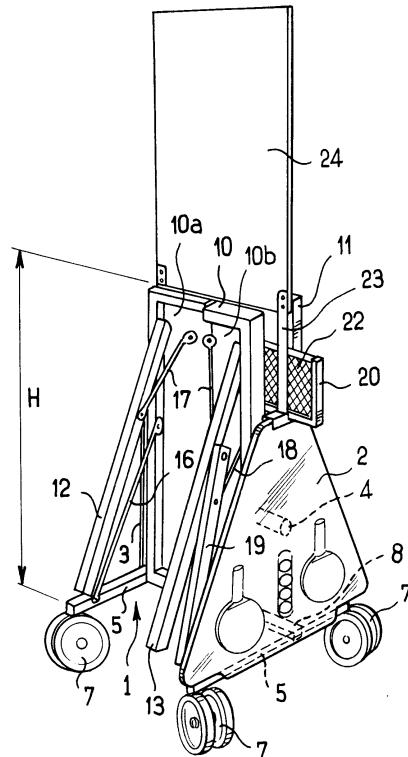


FIG. 1

## Description

**[0001]** La présente invention concerne un dispositif destiné à faciliter la présentation à la vente des tables de tennis de table.

**[0002]** La présentation des tables de tennis de table sur le lieu de leur vente pose souvent un problème car cet article de sport est très encombrant (environ 2 m x 3 m à l'état déployé, 1,5 m x 3 m à l'état demi déployé et 650 mm x 2000 mm et 1,60 m de haut à l'état plié). Un magasin d'articles de sport hésite donc souvent à présenter ne serait-ce qu'une table en état de jeu et même une table pliante à demi déployée. Cette présentation est donc le plus souvent réalisée par le biais de catalogues, dépliants, photographies, montages vidéo... le client n'ayant pas de contact direct avec le produit. La question se pose également pour le démarcheur dont l'activité doit convaincre de nombreux revendeurs indépendants en leur apportant toutes les informations utiles à l'acquisition pour la revente des tables qu'il représente. Or il n'est guère pratique pour ce dernier de transporter une table lors de sa tournée, difficile à loger dans un véhicule ordinaire et donc, a fortiori, plusieurs modèles de tables de tennis de table.

**[0003]** Par la présente invention on entend remédier aux difficultés de présenter de façon pratique ce type d'objet encombrant. On entend également permettre au moyen d'un seul dispositif, la présentation de plusieurs variantes ou accessoires d'un même produit.

**[0004]** A cet effet l'invention a donc pour objet un dispositif de présentation d'une table de tennis de table pliante, de ses accessoires et de ses variantes de réalisation. Selon l'invention, ce dispositif comporte :

- une structure de support central possédant des traverses et pourvus de piétements à sa base,
- deux plateaux reliés à cette structure par des bras articulés,
- un piétement d'extrémité pour chaque plateau comprenant des pieds articulés sous les plateaux et des bras de repliement/déploiement articulés entre les pieds et cette structure,

la longueur des traverses du support central et les dimensions des plateaux sont inférieures à la plus petite des dimensions correspondantes d'une table réglementaire.

**[0005]** En d'autres termes, les dimensions d'une table réglementaire étant de 2,740 m x 1,525 m, l'un des deux plateaux d'une table pliante a pour dimensions 1,525 m x 1,370 m. Le dispositif de l'invention disposera donc de deux plateaux dont les dimensions seront de préférence très nettement inférieures à ces dimensions de sorte que le dispositif replié à la manière d'une table de ping-pong pliante aura pour hauteur environ 1 mètre et pour largeur environ 1/2 mètre. A l'état déployé, le dispositif présentera les plateaux à la hauteur réglementaire.

**[0006]** En outre la structure de support comporte des

montants latéraux équipés d'un support de filet, la dimension verticale du dispositif replié est sensiblement égale à la distance au sol du bord supérieur du filet.

**[0007]** De manière avantageuse dans un mode de réalisation préféré, chaque plateau est formé de deux parties, chacune d'elles étant formée par une portion d'angle extérieur d'un plateau de la gamme de tables à présenter.

**[0008]** Egalelement de manière avantageuse, les montants latéraux, leurs piétements et les pieds et bras des piétements d'extrémité sont différents les uns des autres pour illustrer différentes réalisations des composants de la gamme de table à présenter.

**[0009]** Enfin, le dispositif de l'invention peut comprendre un tableau supérieur s'étendant au-dessus du filet et fixé de manière démontable en partie inférieure à chacun des montants latéraux. Un tel tableau peut constituer le support d'informations relatives à la gamme des tables illustrées par ce dispositif et de réceptacles destinés à recevoir des dépliants ou des prospectus mis à la disposition de la clientèle.

**[0010]** D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description d'un de ses modes de réalisation donnés ci-après à titre d'exemples non limitatifs.

**[0011]** Il sera fait référence aux dessins annexés parmi lesquels :

- les figures 1 et 2 illustrent par deux vues en perspective opposées le dispositif conforme à l'invention,
- la figure 3 est un schéma illustrant la structure du support central du dispositif de l'invention.

**[0012]** En référence aux figures, on constate que le dispositif de l'invention comporte tout d'abord une structure 1 de support central formée de deux montants latéraux 2 et 3 entretoisés par des traverses 4 et pourvus de piétements 5 à leur base. Les deux montants 2 et 3 sont ici constitués, par des plaques épaisses dans lesquelles sont ménagées des glissières 6 pour le guidage et le verrouillage des plateaux lors du pliage et du déploiement du dispositif de manière tout à fait identique aux tables que l'on doit présenter. Les piétements 5 sont constitués par des longerons dans le plan des plaques 2 et 3, pourvus à leur extrémité d'organes de roulement 7, ces longerons étant également entretoisés par une traverse 8. Ce support central est donc de structure identique au support central des tables pliantes formant la gamme à présenter, sauf pour ce qui concerne la longueur des traverses 4, 8 qui est beaucoup plus réduite dans le cas de l'invention. A titre d'exemple, il faut comparer la largeur D du support central du dispositif selon l'invention qui est de l'ordre de 500 mm à celle correspondante d'une table de tennis de table pliante qui est de l'ordre de 1800 mm - 2 m.

**[0013]** On notera que cette structure centrale possède des montants 2 et 3 qui sont différents alors qu'une

table normale possède des montants identiques, ce afin de pouvoir présenter les variantes de réalisation des tables existantes dans la gamme à présenter. De même, les organes de roulement 7 peuvent être différents les uns des autres dans le dispositif de l'invention afin d'illustrer les différents organes de roulement mis en oeuvre dans les tables réelles.

**[0014]** Le dispositif de l'invention comporte en plus de ce piétement central des plateaux 10 et 11 possédant à leur extrémité inférieure des doigts latéraux non représentés, qui sont engagés dans les glissières 6 des montants 2 et 3 à l'instar des tables connues, ainsi qu'un piétement d'extrémité comportant des pieds 12, 13, 14, 15, articulés sous les plateaux, et à des systèmes de bras et de tringlerie 16, 17, 18, 19 qui sont articulés entre les pieds d'extrémité, les plateaux et les montants latéraux. Les liaisons de ces différents éléments entre eux ne seront pas décrites plus en détail car elles correspondent à ce qui est connu dans les tables de tennis de table pliantes existantes.

**[0015]** Dans le dispositif selon l'invention chaque plateau est en fait constitué par deux portions d'angle de plateaux de table différents, appartenant à la gamme à représenter, et reliés entre eux pour former une unité rigide. Le dispositif de l'invention permet ainsi d'exposer à la vue quatre types de plateaux possibles. En outre, les pieds, les leviers, bras et tringleries 14 à 19 seront différents et représentatifs des pieds réellement mis en oeuvre dans les tables à représenter en association avec les plateaux correspondants.

**[0016]** Le dispositif comporte en outre des supports de filet 20, 21, attelés de manière connue aux montants 2 et 3 et un filet 22 de longueur réduite tendu entre eux. On notera que lorsque le dispositif est replié, le filet se situe à l'intérieur des plateaux en position verticale, si bien qu'il est protégé par ceux-ci.

**[0017]** Enfin, sur ces mêmes montants 2 et 3, on a disposé des pattes verticales 23 pour maintenir un tableau 24 vertical de présentation d'informations relatives à la gamme des tables présentées et pouvant comporter un réceptacle 25 destiné à contenir de la documentation mise à la disposition de la clientèle ou du revendeur.

**[0018]** De manière préférée, à l'exception du tableau 24 qui peut être facilement démonté, la dimension verticale H du dispositif de l'invention replié comme représentée aux figures 1 et 2, est de l'ordre du mètre à comparer au 1,60 m des tables pliantes les plus compactes. En outre, lorsque le dispositif est déployé en totalité ou partiellement, les plateaux et le filet sont situés à une hauteur réglementaire correspondant à celle des tables normales.

**[0019]** Le dispositif de l'invention peut également comporter tout mécanisme ou accessoire additionnel tel par exemple que le mécanisme de verrouillage des plateaux en position de rangement ou en position déployée ainsi qu'il existe sur des tables déjà présentes sur le marché, de sorte que le consommateur peut manipuler

à sa guise le dispositif pour se rendre compte des mécanismes et des fonctionnalités mises en oeuvre dans une table normale.

**[0020]** On comprend que même déployé un dispositif est beaucoup moins encombrant qu'une table réglementaire, ce qui permet à un revendeur ou à un représentant de mettre à la disposition de sa clientèle un produit avec lequel il peut avoir un contact direct, sans consommer d'espace trop important sur le lieu de vente.

**[0021]** La description qui vient d'être donnée du dispositif selon l'invention concerne un dispositif qui met en oeuvre l'une des cinématiques connues des tables pliantes. Il en existe d'autres qui, par exemple, ne comprennent pas de montants latéraux, les plateaux étant articulés entre eux par des systèmes de leviers à géométrie déformable, lesquels systèmes formant également liaison entre les plateaux et une structure centrale ainsi que les pieds d'extrémité. Aussi l'invention concerne-t-elle également les dispositifs qui mettent en oeuvre d'autres cinématiques de pliage - déploiement des tables de tennis de table.

## Revendications

1. Dispositif de présentation de tables de tennis de table pliante, de leurs accessoires et de leurs variantes, caractérisé en ce qu'il comporte :
  - une structure (1) de support central pourvue de traverses (4, 8) et de piétements (5) à sa base,
  - deux plateaux (10, 11) reliés à la structure de support par des bras articulés (16),
  - un piétement d'extrémité pour chaque plateau comprenant des pieds (12, 13, 14, 15) articulés sous les plateaux et des bras (17, 18, 19) de reploiement/déploiement articulés entre les pieds, les plateaux et la structure de support,
 et en ce que la longueur des traverses (4, 8) du support central et les dimensions des plateaux (10, 11) sont inférieures à la plus petite des dimensions correspondantes d'une table réglementaire.
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la structure (1) de support central comporte des montants latéraux (2,3) équipés d'un support (20, 21) de filet (22), et en ce que la dimension verticale (H) du dispositif replié est sensiblement égale à la distance au sol du bord supérieur du filet (22).
3. Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que chaque plateau est formé de deux parties (10a, 10b ; 11a, 11b) reliées entre elles, chacune de ses parties étant constituée par une portion d'angle extérieur d'une table de la gamme de tables à présenter.

4. Dispositif selon l'une des revendications 2 et 3, caractérisé en ce que les montants latéraux (2, 3), leur piétement (5) et les pieds et bras (12, 19) des piétements d'extrémité sont différents pour illustrer certains des composants de la gamme de table présentée. 5

5. Dispositif selon l'une des revendications 2 à 4, caractérisé en ce qu'il comprend un tableau vertical supérieur (24) s'étendant au-dessus du filet (22) et 10 fixé de manière démontable en partie inférieure à chacun des montants latéraux (2, 3).

15

20

25

30

35

40

45

50

55

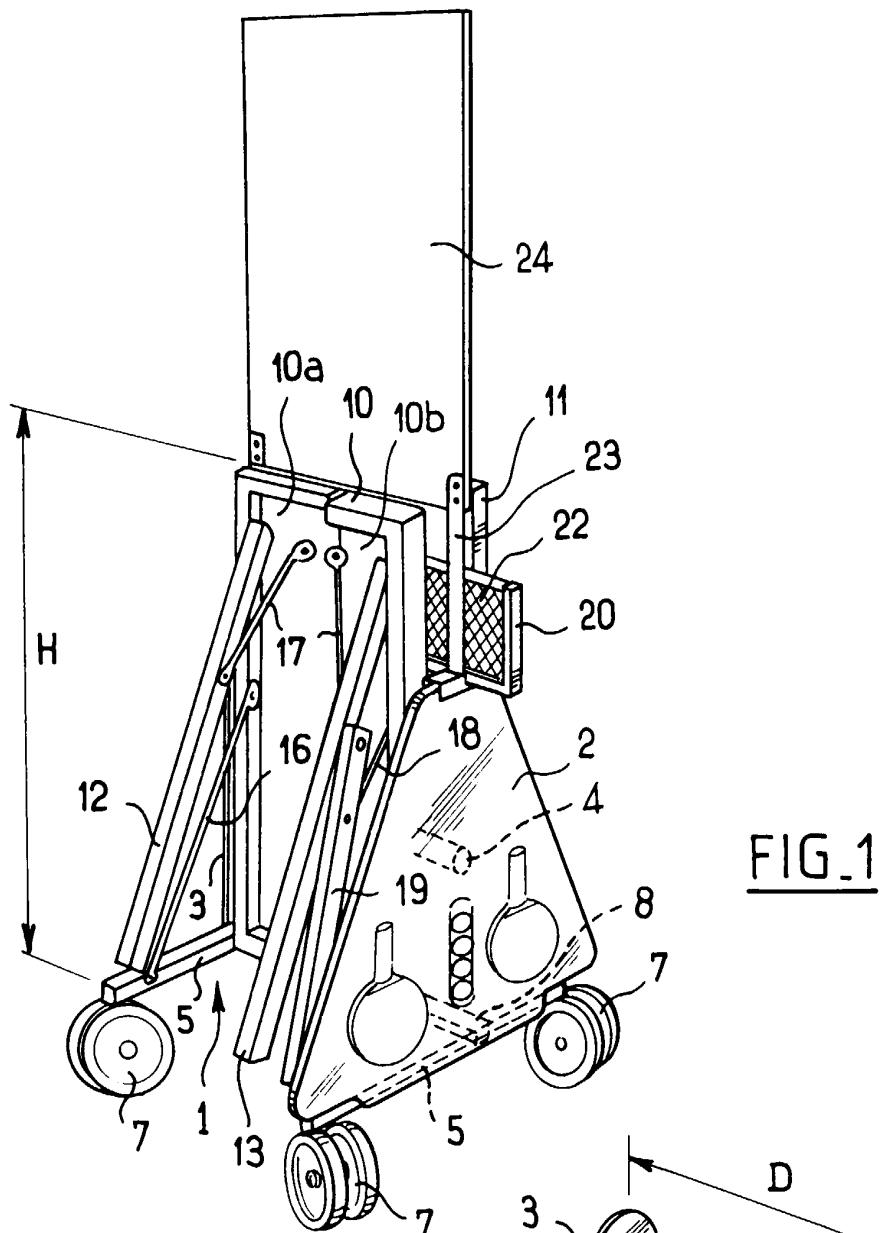
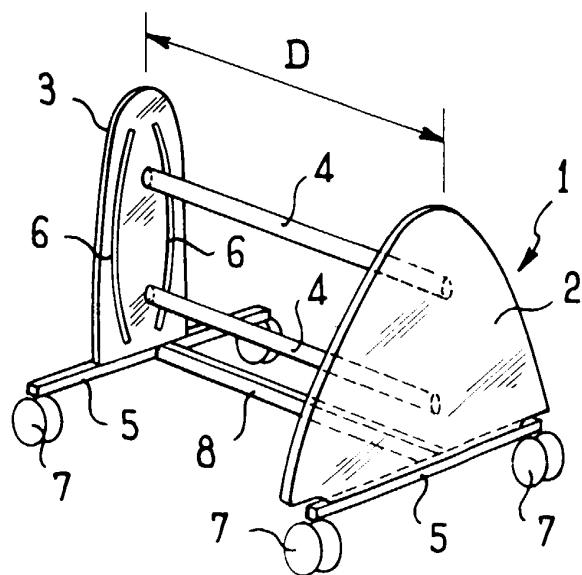


FIG. 3



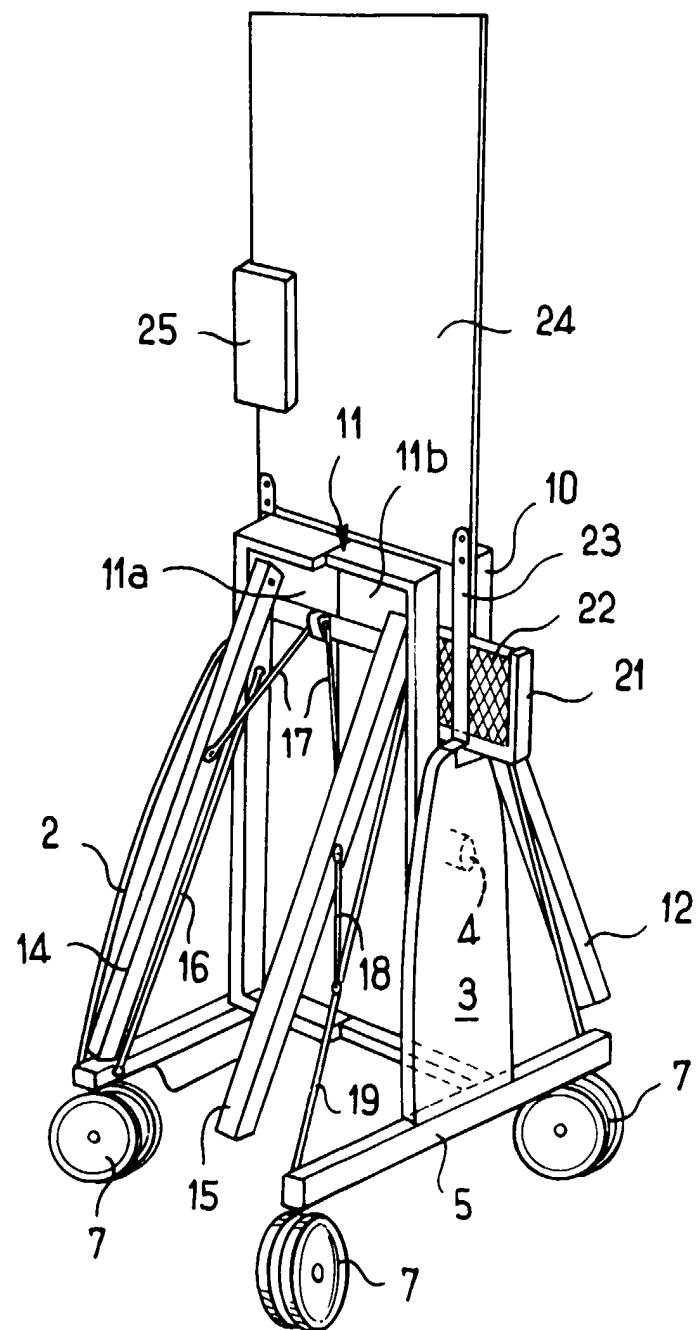


FIG. 2



Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 00 40 1603

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	US 3 318 269 A (KINN) 9 mai 1967 (1967-05-09) * le document en entier * ---	1	A47F7/30
A	FR 2 729 302 A (CORNILLEAU C) 19 juillet 1996 (1996-07-19) * abrégé; figures * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A47F A47B
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p>			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	13 septembre 2000	Pineau, A	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 40 1603

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

13-09-2000

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3318269	A	09-05-1967	AUCUN	
FR 2729302	A	19-07-1996	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82